



HAL
open science

Licence Sciences de la terre et de l'environnement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de la terre et de l'environnement. 2014, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02037062

HAL Id: hceres-02037062

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037062>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences de la Terre et de l'environnement

de l'Université de Perpignan Via
Domitia

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences de la Terre et de l'environnement

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150008086

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Perpignan.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Sciences de la terre et de l'environnement* (STE) proposée par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) permet l'acquisition de connaissances en géosciences, sciences du vivant et environnements terrestre et marin. Sa structure actuelle ne propose qu'un seul parcours. Le premier semestre est cependant commun à la licence de *Biologie-Ecologie* et, dans la suite de cursus, un certain nombre d'enseignements restent mutualisés avec cette même licence, ce qui permet une ouverture disciplinaire importante. A l'issue des trois ans, l'étudiant peut soit poursuivre sa formation dans l'un des masters proposés à l'UPVD ou dans un autre établissement, soit prétendre à travailler dans le secteur public ou privé dans des domaines touchant à l'environnement ou à la géologie de terrain. Par ailleurs, un étudiant souhaitant s'insérer rapidement dans le milieu professionnel peut également intégrer une licence professionnelle, soit à l'UPVD (*Bioinformatique*, *Protection de l'environnement* ou *Traitement de l'information géographique*), soit dans une autre université française. Les masters enseignements (professorat des écoles et secondaire) représentent un autre débouché possible. Cette formation, qui ne propose pas de Formation à Distance (FOAD), est en revanche ouverte à la formation continue.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation est en phase avec les axes stratégiques de l'Université. Sa structure actuelle, qui ne comporte qu'un seul parcours, la rend très lisible tout en permettant, via des enseignements mutualisés, une formation pluridisciplinaire intéressante. Associée au Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements méditerranéens et géographiquement proche des Pyrénées orientales, elle peut bénéficier d'études de terrain, illustrant les connaissances théoriques dispensées. Des masters sciences de l'environnement sont proposés aux étudiants de l'Université de Perpignan et sont un débouché naturel de cette licence. Notons que des évolutions seront proposées à partir de la rentrée 2015 : une mention *Biologie et sciences de l'environnement* sera créée et la mention *STE* deviendra un parcours de cette nouvelle mention. Ceci est en partie justifié par le faible nombre d'inscrits dans cette mention (inférieur à 20).

Les enseignements au premier semestre restent actuellement majoritairement disciplinaires, une partie des enseignements dits « transverses » ou d'« ouverture » prenant la forme d'unités d'enseignement (UE) libres, donc non obligatoires dans le cursus (langues, hygiène et sécurité, droit du travail, préparation aux certificats de langues (CLES) ou au C2i...), et mutualisées avec les autres mentions du domaine *STS*. Ce point est partiellement résolu dans la nouvelle maquette qui rend désormais obligatoire certains de ces enseignements d'ouverture (langues, communication...). À travers différentes modalités d'apprentissage (travaux dirigés et travaux pratiques en particulier), des compétences diverses (rédaction, analyse, travail en équipe, synthèse, présentation, expression) peuvent être développées au cours de ces trois ans. Par ailleurs, un enseignement est dédié au projet personnel et professionnel (PPP) et dispensé à plusieurs étapes du cursus, permettant à l'étudiant d'affiner son projet professionnel et ses désirs de poursuite d'études (passage en licence professionnelle en troisième année ou en master après la licence ou départ dans le milieu professionnel). Une réflexion est entamée par l'équipe pédagogique pour développer un portefeuille des compétences permettant à l'étudiant de présenter et de valoriser les compétences acquises au long de ses études.

L'Université de Perpignan a décidé de mettre un accent particulier sur l'adaptation des étudiants aux études universitaires, en particulier en première année, afin d'aider les étudiants à réussir le passage entre le lycée et l'université. A cet effet, une semaine de pré-rentrée leur permet de se familiariser avec les outils à leur disposition et un dispositif basé sur des tuteurs et des enseignants référents accorde aux étudiants en difficulté un soutien pédagogique. Cependant, le dossier ne chiffre pas son efficacité (taux de réussite et nombre d'étudiants concernés) et les taux de réussite en première année restent globalement assez faibles (inférieurs à 50 %, semble-t-il). Les taux de réussite des années ultérieures est nettement meilleur (60 à 70 %). L'effectif de cette mention restant somme toute assez faible, il reste difficile d'en tirer une réelle statistique. Des dispositifs d'aménagement sont systématiquement proposés aux étudiants à besoin spécifique (situation de handicaps, sportifs de haut niveau...) et la formation est ouverte à la formation continue. En revanche, aucun enseignement à distance n'est possible. Enfin, des départs dans le cadre d'une année Erasmus ou Crepuq sont envisageables. Cependant, le dossier n'indique pas le nombre d'étudiants concernés par cette mobilité.

Les informations sur le devenir des étudiants à l'issue de la formation sont partielles. Compte tenu du faible effectif que comporte cette mention, il aurait été intéressant d'avoir des informations plus précises. 50 % en moyenne d'étudiants diplômés de licence poursuivent en master, en général avec succès, que ce soit dans les masters de l'UPVD ou dans les masters d'autres universités et l'articulation licence-master est, pour ces étudiants, bonne. En revanche, aucune information n'est donnée sur le devenir du reste de la population diplômée. Les diplômés s'insèrent-ils dans la vie professionnelle ? Poursuivent-ils en master enseignement ? Intègrent-ils une licence professionnelle ? De même, il aurait été intéressant de connaître de façon plus précise les passerelles éventuelles d'étudiants en échec, très certainement favorisées par les enseignements de premiers semestres pluridisciplinaires dès l'instant où les réorientations restent dans des domaines proches des Sciences de la Terre.

Une équipe pédagogique multidisciplinaire, formée d'intervenants dans cette formation se réunit deux fois par an. Cependant, il n'existe actuellement pas de conseil de perfectionnement, tel qu'il est préconisé dans l'arrêté licence, impliquant des membres extérieurs appartenant au secteur privé. De manière générale, il n'y a a priori aucun enseignant issu du secteur privé. Notons cependant que la mise en place d'un conseil de perfectionnement est prévue pour la rentrée 2015. L'évaluation des enseignements par les étudiants, effectuée à l'échelle de l'Université, est analysée par l'équipe pédagogique, mais il aurait été intéressant de connaître de façon plus précise la population étudiante concernée par cette mention. De manière générale, le principal problème rencontré est lié à la faiblesse des effectifs, problème souligné à plusieurs reprises par les différentes évaluations de la formation. Ce petit nombre d'inscrits pourrait être en effet un atout pour le suivi pédagogique mais pose cependant la question de la lisibilité de la formation à l'échelle locale et nationale. Enfin, notons que le dossier présente de façon détaillée la maquette

prévue dans le cadre de la nouvelle habilitation mais de façon très partielle la maquette actuellement en cours. Seule l'Annexe Descriptive au Diplôme en donne les principales caractéristiques.

- Points forts :

- Existence de nombreux dispositifs d'aide à la réussite en première année.
- La poursuite d'études dans des masters (locaux ou nationaux) est bonne et majoritairement réussie.
- Les remarques récentes issues de l'autoévaluation de la formation par l'établissement ont conduit à une réflexion et à un travail d'amélioration des points faibles de cette mention.

- Points faibles :

- La maquette actuelle ne propose que peu d'unités d'enseignement de langues obligatoires et ne propose les certificats CLES et C2i qu'en UE libres, et donc non obligatoires.
- Le dossier ne présente que très peu d'indicateurs sur cette formation : suivi et devenir des étudiants, connaissance de la population.
- Aucun professionnel du secteur privé n'intervient dans la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

La mention *STE* dispense sans aucun doute un enseignement pluridisciplinaire scientifique solide. Cependant, les enseignements transverses et d'ouverture sont également essentiels à la préparation d'une vie professionnelle. Or, dans la maquette présentée ici, ces derniers présentent un caractère non obligatoire au travers d'UE libres très diversifiées. A ce titre, il semblerait intéressant de rendre certains de ces enseignements obligatoires afin que l'ensemble des étudiants de cette mention ait une formation transverse commune et assurée. Les enseignements de langues, par exemple, représentent un maillon indispensable dans la préparation d'un parcours professionnel et devraient être obligatoires. De même, pour tout étudiant se destinant à des masters enseignements ou à des carrières accessibles par concours, le C2i et le CLES sont exigés et devraient être préparés et proposés de façon obligatoire.

Par ailleurs, le dossier aurait gagné à présenter des indicateurs consolidés permettant d'apprécier l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite, les taux de réussite, le devenir des étudiants... La mise en place annoncée d'un conseil de perfectionnement devrait s'accompagner d'une analyse fine de ces données afin de permettre une meilleure réflexion sur les évolutions de cette mention.

Il conviendrait de renforcer les passages en licences professionnelles qui restent extrêmement peu nombreux et qui pourraient constituer une orientation extrêmement efficace pour certains étudiants de L2. Une unité d'enseignement de préparation à une licence professionnelle, une plus grande proximité avec des professionnels du secteur privé (via par exemple des enseignements de connaissance de l'entreprise) serait un excellent outil de sensibilisation à cette orientation parfois très pertinente.



Observations de l'établissement

la Présidence

Réf : 13-14/FL/PA/SC/ 080

☎ 04.68.66.20.02
☎ 04.68.66.20.18
president@univ-perp.fr

✉ 52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex

Perpignan, le 1^{er} juillet 2014.

Le Président de l'Université de Perpignan
Via Domitia

à
Monsieur le Président du comité AERES
aux Membres du comité d'évaluation

Objet : Réponse globale de l'établissement à l'évaluation des formations de l'UPVD

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du comité d'évaluation,

La communauté pédagogique de l'UPVD tient avant tout à remercier les experts pour la qualité de l'attention portée aux dossiers ainsi que pour la prise en compte, dans l'évaluation des formations, tant des contenus et des modalités de l'offre actuelle que des évolutions envisagées pour l'offre future.

En étudiant l'ensemble des rapports d'évaluation, le comité de pilotage a relevé un certain nombre d'éléments récurrents, pour lesquels une réponse à l'échelle de l'établissement semble bienvenue.

Ainsi, la majorité des rapports regrette l'absence ou la non formalisation de conseils de perfectionnement. Sur délibération de la Commission Formation et Vie Etudiante et du Conseil d'Administration de l'UPVD, des conseils de perfectionnement seront instaurés à compter de juin 2014 dans chacune des formations de manière concertée et harmonisée (une feuille de route en définit désormais la composition, les missions et les procédures à l'échelle de l'établissement).

L'évaluation des enseignements par les étudiants sera amenée à évoluer au cours de l'année 2014-2015. En effet, dans le cadre du Programme de Pédagogie Innovante récemment initié par l'UPVD, un groupe de travail dédié vient de se constituer. Celui-ci a pour mission de faire évoluer les questionnaires d'évaluation afin de les rendre plus modulables, plus attractifs et plus pertinents. Cela permettra à l'établissement d'améliorer

le *feedback* des étudiants. Cette appréciation plus fine des enseignements alimentera la réflexion des conseils de perfectionnement.

Un certain nombre d'experts souhaiteraient disposer de davantage d'indicateurs, d'un meilleur suivi des diplômés et de résultats d'enquêtes d'insertion professionnelle plus nourris. Dans le cadre de la politique d'établissement, un gros effort est déployé par l'UPVD depuis 2012 pour améliorer les indicateurs (évolution des effectifs, origine des étudiants, etc.) ainsi que le suivi des étudiants diplômés et non diplômés — par exemple, enquête d'insertion à 6 mois pour les diplômés de licences générales et professionnelles. Certains de ces éléments ne figurent pas dans les dossiers du fait de l'inévitable décalage temporel et d'un taux de réponse parfois encore relativement faible. L'effort de l'établissement s'intensifie, en particulier grâce au Réseau des Alumni qui permettra de mieux suivre le devenir des étudiants et grâce aux projets d'indicateurs complémentaires élaborés par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'UPVD (taux de poursuite d'étude, devenir des non diplômés, etc.)

Pour ce qui a trait à la place des langues et des TICE dans les formations, quelques experts rappellent le caractère obligatoire de ces enseignements. Nous tenons à souligner que la préparation au CLES 1 et au C2i niveau 1 est actuellement incluse dans la totalité des licences généralistes (C2i en licence 1, 2 ou 3, CLES en licence 3). Au niveau des masters, dans une logique de continuité, l'UPVD mettra en œuvre dans l'offre du prochain contrat la préparation au C2i niveau 2 dans les formations pour lesquelles les référentiels existent.

Enfin, les rapports sur certaines formations de licence (AES, éco-gestion, STAPS...) préconisent d'améliorer le taux de réussite des étudiants. Il est frappant que ces formations correspondent aux filières à capacités d'accueil limitées de l'UPVD. Celles-ci bénéficient de la totalité des dispositifs d'aide à la réussite déployés par l'établissement (enseignants relais, méthodologie, PPP, C2i, passerelles de réorientation, etc.) À compter de la rentrée 2014, grâce aux travaux d'un Groupe de Réflexion sur les conditions des études et de l'enseignement et à la création par l'établissement pour les six années à venir d'un Programme de Pédagogie Innovante, divers dispositifs pédagogiques et administratifs seront mis en place pour améliorer la motivation, l'assiduité et la qualité des apprentissages des étudiants engagés dans ces filières, comme dans toutes les autres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les membres du comité d'évaluation, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabrice LORENTE



Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Sciences de la Terre et de l'environnement

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150008086

Réponse à l'évaluation

Dans ses recommandations, le Ministère souligne le caractère pluridisciplinaire solide comme le principal atout de la Licence STE. Il est bien en phase avec les axes stratégiques de l'Université, fortement appuyé par la présence d'une UMR pluridisciplinaire au sein de l'établissement. Sa faiblesse repose dans le faible nombre d'inscrits dans cette formation (inférieur à 20). Par conséquent, la future maquette intègre cette formation dans une mention SVT plus large qui ne propose qu'une spécialisation à partir du semestre 4 (parcours géosciences et parcours sciences de l'environnement).

Elle s'ouvre ainsi à un spectre d'étudiants plus larges, tout en gardant sa spécificité de la pluridisciplinarité et en assurant la continuité avec les Masters proposés à l'Université. Par des enseignements plus importants en biologie et en chimie, le caractère généraliste de la formation se maintient jusqu'en L2 et pourrait inciter plus facilement une orientation vers des licences professionnelles pour ceux qui décident de raccourcir leurs études universitaires. Le choix d'options a été largement réduit et l'enseignement des langues et d'autres modules non-disciplinaires (comme l'informatique) devient obligatoire.



Le Président de l'Université,
Fabrice LORENTE